

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 DECEMBRE 2007

C.A. 035 - 07

I^{er} PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION REVISE DE L'OFFICE DE L'EAU DE LA MARTINIQUE 2008 – 2010

L'An Deux Mille Sept et le vendredi 14 décembre à 09 H 30 s'est tenue au siège des Archives Départementales sis au Morne Tartenson, la réunion du Conseil d'Administration de l'Office De l'Eau présidée par M. Claude LISE, Président du Conseil Général et Président de l'Office De l'Eau de la Martinique.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES : Mmes Madeleine De GRANDMAISON, Josette NICOLE, Evelyne PRIVAT-LAVOL, MM. Marcel François THELCIDE, Garcin MALSA, Antoine VEDERINE, Gentil EREPMOC, Gilbert FOURNIER, Christian URSULET, Jean-Louis VERNIER, Jean-Pierre COMTE, PAVIOT Alex.

ETAIENT ABSENTS : MM. Augustin BONBOIS (excusé), Eric COPPET, Paul-Henri CHARTOL (excusé), Yves FAGHERAZZI (excusé), Marcel MAURICE, Yves-André JOSEPH.

ASSISTAIENT A LA REUNION : Mmes Jeanne DEFOI, (directrice de l'Office), Paulette NOL, (représentante du personnel de l'Office), M. Emmanuel SADOUX (représentant du Préfet de la Région Martinique, commissaire du Gouvernement), Mme Isabelle ACCOT (représentant le Payeur Départemental).

Le Conseil d'Administration de l'Office De l'Eau de la Martinique, réuni le vendredi 14 décembre 2007,

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5,
- **VU** le code de l'environnement partie législative, notamment les articles L. 213-10 à L 213-10-8 , L 213-10-10 à L 213-10-12, L 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment les articles R213-48-1 à R 213-48-13, R213-48-15 à R213-48-19, R213-59 à R 213-71, R 213-77, D 213-72 à D 213-76,

- **VU** la délibération n° CA 002-04 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées, modifiée par la délibération n° CA 019-04,
- **VU** la délibération n° CA 016-04 adoptant le 1er programme pluriannuel d'intervention,
- **VU** la délibération n° CA 017-04 instaurant la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau,
- **VU** la délibération du comité de bassin du 12 juillet 2007,
- **VU l'avis favorable du comité de bassin du 21 novembre 2007,**
- **VU** le rapport de la direction de l'Office De l'Eau de la Martinique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D E C I D E

Article 1 – Est adopté le 1er programme pluriannuel d'intervention révisé de l'Office De l'Eau de la Martinique présenté par la directrice, ci-joint en annexe.

Le montant total des engagements représente 28 586 959 millions d'euros pour la période 2008-2010. Le tableau annexé précise pour l'année 2008 et à titre prévisionnel pour les autres années du programme, les recettes, les dépenses et l'équilibre global du programme.

La présente délibération est complétée :

- d'une délibération modifiant la délibération relative à l'établissement de la redevance pour prélèvement sur la ressource eau,
- d'une délibération relative à l'établissement des nouvelles redevances de bassin,
- d'une délibération modifiant les conditions d'attribution des aides aux personnes publiques et privées et les coûts plafonds des contributions de l'office aux études, recherches et actions d'intérêt commun.

Article 2 - Considérant les incertitudes qui pèsent sur l'évolution des engagements à venir, l'ajustement des éléments constitutifs des redevances sera réexaminé, si nécessaire, dans l'hypothèse où les équilibres financiers du programme seraient menacés et obligatoirement à mi-parcours.

Ainsi délibéré et adopté par le conseil d'administration en sa séance du 14 décembre 2007